

## **Tarif des principaux émoluments et débours perçus par l'Office cantonal du registre du commerce**

en application de l'Ordonnance fédérale sur les émoluments en matière de registre du commerce  
(OEmol-RC)<sup>1</sup>

*Ces émoluments et débours sont perçus en plus des émoluments d'inscriptions proprement dits, détaillés aux chiffres 1 à 3 des Tarifs annexés à ladite ordonnance.*

### **Emoluments relatifs aux inscriptions**

#### **Etablissement d'une réquisition d'inscription :**

pour un émolument d'inscription :

- jusqu'à CHF 49.-
- de CHF 50.- à CHF 99.-
- de CHF 100.- à CHF 199.-
- de CHF 200.- à CHF 299.-
- dès CHF 300.-

émolument :

CHF 20.- (TVA incluse)  
CHF 40.- (TVA incluse)  
CHF 60.- (TVA incluse)  
CHF 80.- (TVA incluse)  
CHF 100.- (TVA incluse)

#### **Légalisation d'une signature**

CHF 30.- (TVA incluse)

#### **Légalisation de pièces justificatives**

Par page (entière ou commencée)

CHF 10.- (max. CHF 120.-)

#### **Rejet d'une réquisition**

(mise en suspens par voie postale ou électronique)

Par point en suspens

CHF 20.- (min. CHF 50.- ; 20.-  
pour les entreprises individuelles  
et sociétés de personnes)

#### **Approbation anticipée d'une inscription**

(par l'Office fédéral du registre du commerce ;  
y.c. un extrait certifié conforme)

CHF 150.-

#### **Sommation d'une entité juridique**

CHF 100.-

<sup>1</sup> Tarif approuvé par la Chambre des recours civile et par la Cour administrative du Tribunal cantonal ;  
abroge le tarif du 01.01.2021 et entre en vigueur le 02.02.2021.

## Emoluments relatifs aux renseignements

<b>Examen de l'admissibilité d'une raison de commerce ou d'un nom</b>	CHF 100.- (TVA incluse)
<b>Examen de la formulation d'un but</b>	CHF 100.- (TVA incluse)
<b>Renseignements, avis et expertises juridiques, examen préalable de pièces justificatives</b>	CHF 250.- / heure (TVA incluse)
<b>Etablissement d'extraits du registre :</b>	
• extraits certifiés conformes après publication	CHF 50.-
• extraits simples	CHF 10.- (gratuits sur <a href="http://www.vd.ch/rc">www.vd.ch/rc</a> )
• extraits traduits	CHF 100.-
<b>Etablissement de copies de réquisitions ou de pièces justificatives :</b>	
• copies certifiées conformes	CHF 50.-
• copies simples	CHF 10.-
<b>Attestation certifiant qu'une entité n'est pas inscrite</b>	CHF 50.-
<b>Consultation de pièces</b>	CHF 50.-

## Débours

Les frais supplémentaires qui résultent d'une décision ou d'une prestation donnée sont calculés séparément et facturés au prix coûtant.